

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 18 juillet 2022, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 12 juillet 2022.

PRESENTS :

BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, HERCOUËT Philippe, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à PECHA Virginie,
- BENOIT Jean-François donne pouvoir à URVOY Laurence,
- BERNU Sylvain donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- BURLOT David donne pouvoir à GOUEZIN Alain.
- CAURET Camille donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- GAUVRIT Thierry donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à de LE MOIGNE Christine,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- GUYMARD Jean-Luc donne pouvoir à SALLIER DUPIN Stéphane,
- LE MAUX Thierry donne pouvoir à FORTIN Céline,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à MEGRET Yves,
- JEGU Josianne.

SECRETAIRE DE SEANCE : LINTANF Goulven

Délibération n°2022-080

Membres en exercice : 35 – Présents : 23 - Absents : 12 – Pouvoirs : 11

AFFAIRES EDUCATIVES PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2022-2025
--

Le projet éducatif territorial (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

La Ville de Lamballe a signé son premier PEDT en 2014, lors de la mise en place des rythmes scolaires, et un deuxième en 2017. Celui-ci a évolué régulièrement, tenant compte de changements d'horaires et d'organisation interne, puis de la création de la commune nouvelle. Il a fait l'objet d'une évaluation régulière par le « groupe de suivi des rythmes scolaires » composé des directeurs d'écoles, représentants de parents, animateurs, etc.

Depuis le précédent PEDT 2017-2020, le périmètre communal a évolué ; les communes de Lamballe, de Planguenoual et de Morieux ont fusionné. 2020-2022 a donc été une période de transition axée sur l'intégration des écoles de ces communes. De plus, la crise sanitaire a nécessité un accompagnement particulier des familles et des équipes touchées.

L'Education nationale demande aux collectivités de renouveler leur PEDT, pour 3 ans. L'objectif reste de mettre en cohérence les différents temps de l'enfant sur un territoire, donner un cadre et une méthode à la concertation, coordonner les acteurs éducatifs pour organiser les actions.

La validation du PEDT est, par ailleurs, obligatoire pour justifier les demandes de dérogation au cadre national d'organisation du temps scolaire (article D.521-12 du code de l'éducation) et pour bénéficier du fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le PEDT 2022-2025, ci-après,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **27 JUIL. 2022**

Pour le Maire absent,
Fabien VITEL
3^{ème} Adjoint au Maire



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **28 JUIL. 2022**

De l'affichage le **28 JUIL. 2022**

A large, stylized blue ink signature is written over the text of the previous block.

Convention instituant entre les parties signataires le Projet éducatif territorial de Lamballe-Armor pour la période de septembre 2022 à Août 2025

Une priorité : *au service et au bien-être de l'enfant*

La présente convention a pour objectif de présenter le projet éducatif territorial de la commune de Lamballe-Armor, appelé le porteur. Il vise également à définir les engagements des parties, en termes de partenariat, de qualité éducative des activités proposées et de sécurité physique et morale des mineurs.

Les engagements éducatifs et ceux liés aux modalités d'organisation retenus par le porteur sont notifiés dans ce document.

Sauf indication contraire, le présent PEDT s'applique à toutes les écoles publiques relevant du premier degré et situées sur le territoire du porteur de la présente convention, ainsi qu'aux écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat, du même territoire, qui en expriment la demande auprès du porteur.

Lamballe-Armor a, depuis sa mise en place, développé un PEDT de qualité au regard de l'accueil des enfants scolarisés sur le territoire de la commune. La démarche est de proposer un parcours éducatif cohérent et épanouissant sur les temps du périscolaire, en complémentarité et en continuité avec l'ensemble des propositions éducatives du territoire, dont l'école. La manière dont un enfant met à profit son temps en dehors de la classe est importante pour sa réussite, son épanouissement et son développement. Il est ainsi primordial que chaque enfant ait accès aux différentes formes de cultures et à une organisation du temps libre propices à favoriser un développement harmonieux. L'objectif de ce PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité mais aussi de faciliter les organisations familiales.

Le PEDT exprime une ambition en matière d'éducation en garantissant une continuité éducative sur tous les temps de vie de l'enfant à l'école et formalise l'engagement de se coordonner pour donner une cohérence à cet ensemble. C'est la traduction concrète d'une politique éducative globale concertée et partagée en faveur des enfants sur un territoire donné.

Depuis le précédent PEDT 2017-2020, le territoire communal a évolué, les communes de Lamballe, Planguenoual et Morieux ont fusionné. 2020-2022 a été une période de transition axée sur l'intégration des deux écoles primaires (maternelle – élémentaire) de ces deux nouvelles communes, permettant de mieux connaître les différents territoires, le fonctionnement des écoles et de leurs temps périscolaires afin d'harmoniser les besoins. La période de crise sanitaire a nécessité d'accompagner les équipes mais aussi les familles pour lesquelles la situation s'est révélée sensible. La réécriture de ce projet permettra de répondre aux problématiques ayant émergé au cours de cette période. Ce contexte sanitaire a mis en exergue l'efficacité du PEDT de Lamballe-Armor, la cohérence éducative ayant en effet permis un accompagnement et un soutien à l'enfant et aux familles en collaboration avec l'école, le périscolaire et les dispositifs mis en place (CLAS, parentalité, veille sociale, ...).

Le PEDT associe à la collectivité territoriale l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation :

- Institutionnels (Etat, collectivités Territoriales, CAF, CCAS, ...)
- Associatifs (d'éducation populaire, clubs sportifs, etc.)
- Privés (dans le domaine de l'art, de la culture, du sport, ...)

I. LA MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre se traduit par :

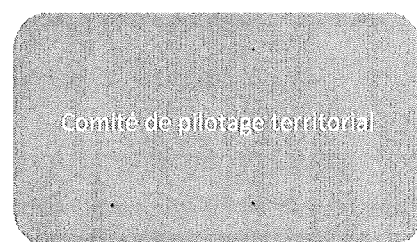
- La contractualisation d'actions avec les associations (conventionnement)
- L'adéquation entre les projets d'écoles et le projet éducatif pour différentes actions
- La mise en cohérence et l'articulation du projet éducatif avec les différents dispositifs actuels (projets d'école, CEJ, ...)

Le pilotage par un groupe avec un coordinateur chargé de la mise en œuvre du projet éducatif et l'élu.e aux affaires éducatives. Sur le PEDT 2017-2020, le comité de pilotage s'est réuni en moyenne une fois par trimestre avec pour objectif de valider les modalités mises en place de la réforme, d'accompagner l'évolution des organisations sur sites et de réfléchir aux ajustements et perspectives du nouveau projet.

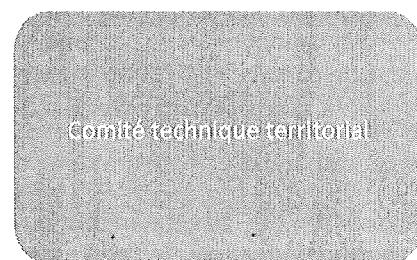
Pour ce nouveau PEDT, la fréquence de rencontres restera la même, soit une rencontre en moyenne une fois par trimestre. Ces temps de pilotage permettront ainsi d'élaborer un état des lieux (besoins de l'enfant, ressources du territoire, veille législative, ...), de déterminer les objectifs éducatifs en complémentarité avec ceux des écoles, d'ajuster et d'évaluer le projet éducatif qui y sera rédigé.



- instance chargée de définir les axes de la politique éducative locale



- valide les orientations générales, les principes d'action ainsi que l'évaluation
- Il est composé des organismes décentralisés de l'Etat, des associations, des représentants des parents d'élèves, et du conseiller CAF



- mise en œuvre du PEDT
- mise en coopération des actions et informations
- il est composé des référents-directeurs ACM et du coordinateur pédagogique

II. LES OBJECTIFS GENERAUX

L'objectif est de renouveler l'engagement, de reconduire les objectifs et d'améliorer les actions auprès des enfants de 3 à 11 ans en dehors des temps extrascolaires développés au niveau de l'EPCI.

L'éducation est en effet un vecteur essentiel d'intégration, de lutte contre l'exclusion et contre toute forme de discrimination. Il est donc souhaitable de décliner le volet éducatif avec pour objectif de favoriser l'égalité des chances et l'accès à l'éducation en élaborant des réponses spécifiques répondant à des problématiques particulières.

➤ Favoriser l'épanouissement des enfants

- Favoriser la réussite scolaire
- Donner l'accès à différents modes d'apprentissage et permettre l'élargissement de l'horizon culturel et éducatif

- Permettre une meilleure connaissance de leur environnement

Afin de favoriser cet épanouissement et cette réussite, il est important de permettre à chaque enfant d'accéder à différentes pratiques et activités (culturelles, sportives, scientifiques, environnementales, ...) qui sont autant d'entrées diversifiées pour l'acquisition de savoirs et le développement personnel.

➤ **Eduquer à la citoyenneté**

- Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble et prévenir les comportements d'incivilité ou de délinquance
 - Donner les clés de compréhension pour permettre l'émancipation et le développement du pouvoir d'agir
- L'accès à une citoyenneté réelle et vécue implique la pratique de la coopération, de l'entraide et de la prise en charge de responsabilités. Il s'agira pour chaque intervenant.e de mettre en place les conditions de la participation et l'implication de l'enfant pour lui permettre d'agir sur son environnement. Les actions mises en œuvre pourront constituer l'occasion d'une ouverture sur le monde et les enjeux de notre société.

➤ **Valoriser le rôle éducatif des parents**

- Favoriser le dialogue entre professionnels et parents
- Favoriser l'évolution des pratiques professionnelles

L'objet de cet axe est de réaffirmer la prééminence éducative de la cellule familiale et permettre à tous d'accéder à une compréhension du système éducatif pour établir un réel partenariat éducatif avec les acteurs des temps scolaires et périscolaires, basé sur la confiance et la communication.

La mise en place d'activités enfants/parents dans d'autres espaces permettra de créer des temps de partage privilégiés sur les pratiques éducatives et d'échanges avec les professionnel.le.s.

Il sera nécessaire de faire évoluer les pratiques au quotidien et transformer les modes de relations avec les familles.

➤ **Faire évoluer les modalités de mise en œuvre**

- Structurer le partenariat éducatif
- Qualifier les acteurs

Afin d'optimiser un partenariat efficient, il est indispensable d'instaurer des temps d'échanges et de réflexion commune pour connaître les champs d'interventions des un.es et des autres. Cela permettra d'articuler les différentes politiques publiques et les dispositifs qui permettent de la mettre en œuvre (CLAS, CEJ, ...)

Le PEDT constitue ainsi un cadre formalisé permettant aux acteurs du champ éducatif d'exercer leurs missions de manière conjointe et complémentaire.

Cela nécessite une structuration du partenariat (coproduction, contractualisation entre institutions, organismes sociaux et associations) et un accompagnement des professionnels dans l'évolution de leurs pratiques tout en prenant en compte le point de vue des bénéficiaires.

Le PEDT va permettre de créer cette synergie.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces intentions, un fonctionnement transversal entre le service des Affaires Educatives et le service Vie Sociale et Prévention sera expérimenté. La coordinatrice pédagogique du périscolaire est coordinatrice des actions collectives pour et avec les habitant.e.s de Lamballe-Armor. A ce titre, elle fait le lien entre les différentes missions et permet l'accueil des familles sur des actions hors école, avec un volet éducatif et social. L'équipe s'étoffera avec l'arrivée de deux référents de site qui co-animeront avec elle des temps éducatifs pour et avec les familles. Cette transversalité sera mise en place dès la rentrée de 2022 et sera évaluée à la fin de l'année scolaire 2022-2023 pour vérifier la pertinence et l'efficacité de son fonctionnement et s'assurer que les objectifs fixés ont été atteints.

III. LE PERIMETRE D'ACTION ET PUBLICS

Communes concernées

Les 8 communes déléguées de la Ville de Lamballe-Armor : Lamballe, Maroué, Morieux, Trégomar, la Poterie, Saint-Aaron, Meslin, Planguenoual

Ecoles primaires (maternelle-élémentaire) concernées

- Ecole Louis Baudet – 2 sites : La Poterie et Trégomar
- École Joseph Gesbert – Maroué
- École de Saint-Aaron
- École Mathurin Méheut – 2 sites : Mathurin Méheut et Lavergne
- École Beaulieu
- École Les Pensées – Meslin
- École Charlie Chaplin – Morieux
- École Louis Guilloux - Planguenoual

Nombre d'enfants concernés

	Maternelles	Elémentaires	Total général
Effectifs prévisionnels	378	699	1077
Septembre 2022			

Tous les enfants scolarisés sont concernés par ce PEDT.

Suite aux constats de terrain, une attention particulière est portée aux publics les plus vulnérables. Des dispositifs d'accompagnement pour les familles les plus en difficulté existent déjà grâce à une veille et une action commune avec le CCAS, l'école, la Maison du Département, la CAF et les autres acteurs de ce champ. Ces dispositifs seront poursuivis afin de réduire au mieux les inégalités.

Points à développer et à améliorer

➤ **L'accueil des enfants en situation de handicap**

Le PEDT favorise l'inclusion de tous les enfants sur les différents temps de sa vie à l'école.

Pour les enfants porteurs de handicap, il est nécessaire d'adapter l'accès physique et cognitif pour leur permettre de s'épanouir au mieux et de manière équitable avec les autres enfants et acteurs de ces temps.

Il sera également important de pouvoir construire des réponses adaptées aux besoins particuliers et repérés des enfants. La collaboration avec la famille, l'enfant, l'école et les autres partenaires agissant au quotidien sont primordiaux ainsi qu'une connaissance sur ce champ par le personnel. Les temps de formations et d'échanges sur ce thème seront donc renforcés afin de permettre d'ajuster et d'agir au mieux pour et avec les enfants porteurs de handicap. Pour chaque enfant en situation de handicap, un Projet d'Accueil Personnalisé (PAI) est proposé en accord avec la famille. La collectivité sera vigilante à repérer et réclamer les moyens nécessaires pour renforcer une présence humaine d'accompagnants d'élèves en situation de handicap pour rendre accessible les actions du périscolaire.

Dans ce volet, des actions de sensibilisation des enfants au handicap seront également développées pour favoriser l'inclusion et le vivre ensemble.

L'inclusion concerne également les enfants ayant des troubles de comportements non reconnus par la MDPH.

Définition de l'inclusion scolaire (Canopée) :

« Adapter le système et le fonctionnement scolaires ordinaires à la diversité des besoins d'apprentissage des élèves. Mettre l'ensemble des savoirs à la portée de chaque élève afin qu'il puisse, quelles que soient ses difficultés, avoir accès aux apprentissages. »

➤ **Les enfants arrivant sur le territoire, familles allophones**

Le territoire Lamballe-Armor accueille de nombreuses familles allophones rendant complexes la communication et l'appréhension du système éducatif français.

Afin de mieux les accueillir et favoriser une communication, il est nécessaire de revoir les modalités d'accueil pour permettre à ces familles d'y avoir accès. Une formation sur la question des demandeurs d'asile et sur la notion d'intégration pour les agents concernés par cette question est donc prévue. Les partenariats avec Coallia, Penthièvre Actions, la MJC, le CCAS, le Département, l'Education Nationale seront développés pour un meilleur accompagnement de ces publics et des équipes de terrain. Une réflexion est également engagée sur des nouveaux supports de communication qui permettraient la compréhension par tous du fonctionnement des

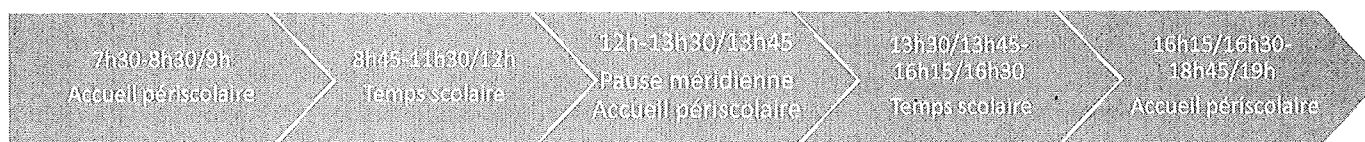
temps de la vie d'école. Cette communication pourra aussi servir pour les familles connaissant une problématique liée à l'illettrisme. Les temps d'accueil et de sortie par un agent supplémentaire seront renforcés, permettant ainsi le temps d'échanges nécessaire avec les familles. L'expérimentation débutera dès la rentrée de septembre 2022 à l'école maternelle de Lavergne où le besoin est le plus grand. Une réflexion est également en cours concernant la mise en œuvre d'actions permettant aux parents d'aller vers l'école et de se sentir valoriser dans leur rôle. L'idée est de partir des richesses de chacun.e pour créer du lien et favoriser le vivre ensemble.

➤ Les enfants des gens du voyage

Lamballe-Armor accueille sur son aire d'accueil des gens du voyage des familles tout au long de l'année et l'accès à la scolarité des enfants sera favorisé en partenariat avec la Préfecture et les acteurs de terrain (Hacienda, Itinérance, ...).

La collectivité souhaite, en lien avec les nouveaux protocoles nationaux, permettre aux familles et aux enfants d'avoir un accès et une compréhension du système éducatif. La communication et le « aller vers » pour générer un lien de confiance et une interconnaissance afin de construire au mieux cet accès seront privilégiés. A ce jour l'école de Beaulieu est concernée par cet accueil. Une collaboration avec la directrice existe et sera développée davantage avec les associations, le CCAS ainsi que le service de Lamballe Terre & Mer.

IV. LE TEMPS PERISCOLAIRE



L'accueil périscolaire est un service proposé aux familles en lien avec l'école qui a pour but notamment d'aider les familles à mieux concilier vie professionnelle, familiale et sociale. La particularité de ces temps est qu'ils entrecourent la journée scolaire et, même si cela se passe sur le même site, il doit s'en différencier.

Ce temps d'accueil et d'accompagnement, qui se déroule dans un cadre réglementé, doit permettre à chaque enfant d'y trouver de la détente, de l'épanouissement, des échanges privilégiés avec les autres enfants et les adultes qui l'entourent. Les temps sont déclarés en Accueil Collectif de Mineurs (ACM) et doivent se soumettre à la réglementation en vigueur définissant le taux d'encadrement, la sécurité physique et morale des mineurs, ...

Le matin est un temps privilégié d'accueil pour la famille et de temps calme permettant à chaque enfant d'aller à son rythme. Des jeux, des outils d'animation sont à leur disposition et ils sont libres d'y circuler.

Les temps méridiens et du soir permettent de mettre en place différentes formules :

Des ateliers de loisirs où l'enfant peut avoir accès à des activités libres avec départs échelonnés. Cela peut être aussi un temps qu'il exploite pour travailler ses leçons, pour converser avec les copains, ... ;

Des ateliers de découverte avec un engagement de l'enfant sur un cycle en respectant les plages horaires ;

Des projets avec un engagement de l'enfant et une notion du bien commun, avec pour fil rouge le développement du pouvoir d'agir.

Une équipe d'animateurs qualifiés est mise en place, garantissant un accueil continu et systématique des enfants sur toutes les plages horaires concernées, à laquelle s'ajoutent des associations ou intervenants extérieurs compétents pour animer et encadrer les activités proposées.

L'organisation pédagogique est sous la responsabilité d'un référent par site, directeur de l'accueil collectif de mineurs. Le contenu pédagogique des activités est sous la responsabilité des intervenants retenus. Le projet éducatif est le document unique valable pour tous les sites et seul le projet pédagogique sera spécifique à chaque accueil. Chaque site aura donc un référent, relais sur place de la Direction des Affaires Éducatives.

Le pilotage opérationnel est assuré par la Ville, par l'intermédiaire de sa Direction des Affaires Éducatives.

V. MODE D'INSCRIPTION

Chaque famille inscrivant son enfant sur les temps du périscolaire se voit remettre un dossier à remplir (fonctionnement, modalités, autorisations, ...).

Les différentes formules liées aux activités des temps du midi et du soir sont gratuites. Une cotisation minimale annuelle est demandée aux familles pour les activités sur la pause méridienne.

Seuls les accueils du matin et du soir sont facturés en tenant compte du quotient familial des familles. Le repas du midi est soumis également à une tarification. Pour certaines situations, le CCAS peut être sollicité, avec l'accord de la famille, pour obtenir une aide financière exceptionnelle. Le partenariat avec la Maison du Département permet de s'assurer que les familles plus vulnérables puissent y avoir accès.

VI. RESSOURCES MOBILISABLES

➤ Ressources humaines

Conformément à la législation en vigueur, le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 14 enfants en maternelle et de 1 animateur pour 18 enfants en primaire.

- 1 chargée de mission (20% d'un ETP)
- 9 référents (directeurs ACM périscolaires)
- 35 animateurs
- 2 animateurs spécialisés : environnement et yoga
- 18 ATSEM
- 5 intervenants extérieurs
- 1 éducateur (4h hebdomadaire)

➤ Ressources matérielles :

Locaux :

- Salles des fêtes, salles de réunion,
- Salles de motricité, salles de sport,
- Bibliothèques de Lamballe-Armor et de Meslin
- Salles des écoles
- Garderies
- ALSH Do'minots

Matériels :

- acquisition de matériels spécifiques
- prêt de jeux par la Ludothèque
- utilisation de la banque de matériels sportifs
- utilisation de livres de la Bibliothèque

➤ Formations :

Le Partage de connaissances :

Les référents organisent des partages de connaissances un jeudi par mois qui peut être assimilé à de la formation. La Ville propose aux agents de partager leurs connaissances afin d'élargir leur « caisse à outils » d'animateurs.

La formation FABER ET MAZLISH :

Tous les agents municipaux intervenants sur les sites bénéficient d'un programme de formation sur l'année. La formation est mise en place par le CNFPT, dans les locaux de l'école, au rythme d'un mercredi par mois et est abordée la méthode Faber et Mazlish, méthode basée sur l'écoute, la bienveillance, l'empathie dans nos actes, paroles et gestes.

Lors de ces temps de formation sont abordés les différentes problématiques rencontrées sur le terrain, les solutions, les points forts et points faibles de chacun. Ces moments permettent à l'équipe de s'aider, s'écouter et mettre des choses en œuvre rapidement.

Selon les problématiques repérées, des formations seront proposées aux équipes tout au long de la mise en œuvre du PEDT : égalité Filles-Garçons, Développement du Pouvoir d'Agir, ...

VII. LE ROLE ET LES MISSIONS DES EQUIPES TECHNIQUES ET EDUCATIVES

Des temps de préparation, de concertation, de régulation et de bilan sont planifiés dans le temps de travail des agents en charge de l'encadrement des enfants (ATSEM, animateurs, référents directeurs, agents de restauration). Ensemble, ils doivent produire un projet pédagogique. Ils disposent de temps de réunion pour questionner et faire évoluer le service. Les référents directeurs ont un temps tous les 15 jours avec la coordinatrice pédagogique pour faire le lien avec le PEDT, analyser et réajuster si besoin. Cela peut être aussi un temps consacré à la

rencontre de partenaires et travailler sur des questions précises (la CRIP, le handicap, etc.).

La mise en œuvre des activités périscolaires fera l'objet en amont autant que possible d'une concertation avec les directeurs d'écoles, de manière à venir au mieux compléter le projet pédagogique.

Les agents techniques, même s'ils n'encadrent pas directement les enfants, n'en demeurent pas moins des adultes, et par là-même, des modèles pour les enfants avec un positionnement éducatif et une influence sur leur environnement. Pour ces raisons, il est attendu de leur part un savoir-être, basé sur le sens de l'accueil, l'écoute, une attitude bienveillante, un discours et plus globalement un comportement adapté en direction des enfants et leurs familles.

VII. LES AUTRES DISPOSITIFS

Le Contrat d'accompagnement à la Scolarité (le CLAS) pour les primaires

Ce dispositif, coordonné au sein du service Vie Sociale et Prévention de la mairie de Lamballe-Armor, s'inscrit à part entière dans ce PEDT. Le CLAS est considéré au sein de la commune comme un dispositif visant, à côté de l'école, à fournir l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir, et accompagner les parents sur leur façon d'appréhender la scolarité.

Les principes tels que la gratuité, la laïcité, la réduction des inégalités dans l'accès au savoir et à la culture, la priorité des enfants les plus en difficultés sociale et scolaire, l'attention portée lors des moments charnières du parcours scolaire, articulent le dispositif.

Chaque enfant peut bénéficier d'une séance par semaine de 2h. Ces temps sont co-animés par une équipe de bénévoles et un animateur ville. Les séances sont découpées par un temps d'accueil des familles et enfants, un temps consacré au travail scolaire et un temps collectif.

Sur le territoire, 4 CLAS sont proposés :

- 3 après la journée d'école sur les sites de la Poterie, Mathurin Méheut et Beaulieu
- 1 le mercredi matin en partenariat avec le Lamballe Football Club.

L'accès est gratuit.

Les cafés des parents

La collectivité souhaite reconduire l'action avec pour objectifs de :

- Favoriser l'expression des parents, les échanges, l'information et la mise en réseau dans le cadre d'un espace convivial ;
- Renforcer mutuellement les capacités éducatives grâce à la complémentarité des expériences et des cultures des accueillant.es et des accueilli.es ;
- Faciliter l'entraide entre parents d'un même territoire et favoriser une dynamique.

L'équipe souhaite expérimenter en 2022, un « goûter des parents » sur le site de Lavergne. L'accès est gratuit. Ce dispositif est coordonné par le service Vie Sociale et Prévention de la mairie de Lamballe-Armor.

Les Bulles d'Air

Le service Vie Sociale et Prévention organise, tout au long de l'année, des espaces d'animations et de rencontres permettant de :

- Favoriser l'interconnaissance entre habitant.es
- Développer la cohésion sociale
- Réduire les inégalités et l'isolement
- Favoriser et accompagner le pouvoir d'agir des habitant.e.s
- Favoriser l'accès à la culture, à la citoyenneté, aux sports
- Valoriser les compétences des habitants
- Créer des temps conviviaux
- Favoriser les relations intrafamiliales.

Ces bulles d'air se déclinent sous forme d'ateliers, de sorties, de rencontres et sont ouvertes à tous les habitants de Lamballe-Armor.

Dans le cadre de la réécriture du PEDT et afin de renforcer le volet parentalité, deux référents du périscolaire vont rejoindre l'équipe d'animation de ce service. De par leur connaissance du terrain et des publics, ils feront le lien avec les familles sur les temps de loisirs et d'école afin de créer un environnement propice à l'accompagnement

éducatif et social.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (le CLSPD)

Dans la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024, l'axe 1 concernant les jeunes. La préconisation est d'agir plus tôt et d'aller plus loin dans la prévention. Fort d'un CLSPD sur Lamballe-Armor, la collectivité souhaite développer cet axe en incluant le public des écoliers et les acteurs éducatifs. A ce titre il est nécessaire d'identifier les facteurs de fragilités, réinvestir la prévention des très jeunes, développer l'autonomie de réflexion des jeunes, mobiliser la cellule familiale et soutenir la parentalité au travers des temps de formations et d'actions.

VIII. L'ÉVALUATION

Le comité de pilotage se réunit régulièrement afin d'évaluer les propositions émanant de la Ville de Lamballe-Armor en matière d'organisation et de répondre aux interrogations notamment en termes de contenu et de bien-être des enfants. Les référents sont associés aux travaux du comité de pilotage.

Le comité de pilotage conserve un rôle de veille et de conseil.

L'évaluation s'appuiera également sur les bilans réalisés avec les familles, les enfants, les enseignants et les intervenants extérieurs.

Indicateurs retenus :

> Quantitatifs

Nombre d'inscrits par rapport au nombre d'élèves (niveau d'accessibilité)

Nombre d'activités

Nombre de locaux disponibles et utilisés

Temps de concertation entre les acteurs (réunions)

> Qualitatifs

Qualité et variété des thèmes et activités

Satisfaction des enfants

Satisfaction des familles

Satisfaction des équipes

Réussite scolaire

Activités en lien avec l'école

Temps de concertation entre les acteurs autour de la qualité des échanges

Périodicité de l'évaluation :

Un bilan quantitatif et qualitatif sera réalisé à la fin de chaque année scolaire.

Durée et renouvellement du PEDT

Le PEDT est signé pour 3 ans. Des modifications peuvent être apportées, sous la forme d'un avenant, sous réserve d'acceptation par l'ensemble des signataires de PEDT.

A l'issue de la période de validité de la convention, un bilan du projet éducatif territorial est établi par le comité de pilotage.

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

Préconisation des signataires du PEDT:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date :

Le Préfet
ou son représentant,

Le Directeur académique
des services de l'Education Nationale

La Collectivité
Représentée par

Le directeur de la Caisse d'allocations
familiales des Côtes d'Armor

